

Séance du conseil municipal du 18 septembre 1903

Aujourd'hui, dix-huit septembre mil neuf cent trois, à huit heures du soir, le Conseil municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, en séance extraordinaire, sous la présidence de M. Chialvo, maire.

Etaient présents MM. Chialvo, maire, Menu, adjoint, Brassart, Fraisse, Tavernier, Levet, Dupuy, Dupin, Drevet, Jacquet, Cognasse, Faugerand et Lhote.

Absents avec excuses : MM. Rigodon, adjoint, Palais, Trouillet.

Absents sans excuses : MM. Jouband, Sandillon, Hatier, François, Vernay et Rousson.

M Brassart est élu secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ecole Maternelle. - Demande de Madame Dirand. Monsieur le Maire donne communication de cette lettre :

Monsieur le Maire,

Je vous serais bien reconnaissante si vous daigniez

1° Procurer à l'Ecole maternelle la collection des douze tableaux muraux de la maison Delagrave, collection intitulée : La vie enfantine (ci-joint le prospectus).

2° Faire réparer quelques bancs de l'école qui sont en mauvais état. Je suis d'ailleurs à la disposition de M. l'architecte pour expliquer en détail les réparations que je désire.

En vous remerciant d'avance, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mon profond respect.

Signé : DIRAND

M. le Maire ajoute que les réparations aux bancs de l'école ont été aussitôt faites, cette dépense rentrant dans les crédits ordinaires d'entretien. Quant à l'acquisition des tableaux qui sont de nature à amuser, à intéresser et à instruire les enfants, il demande au Conseil de l'approuver et de décider que cette dépense sera prélevée sur le chapitre des dépenses imprévues.

Le Conseil, à l'unanimité, approuve cette proposition ; un crédit de 28 F 80 sera prélevé sur l'article 93 du budget primitif de 1903 intitulé : Dépenses imprévues.

M. le Maire dit qu'il savait d'avance que cette proposition serait favorablement accueillie, et c'est parce qu'il connaissait cette disposition d'esprit de ses collègues pour l'Ecole maternelle qu'il a été plus étonné encore quand il a appris que sans qu'on ait pris l'avis d'aucun d'eux, sans qu'il ait été lui-même consulté, on avait supprimé, cette année, dans cette école, la distribution des prix. C'était un fait accompli quand il en a eu connaissance. Il a aussitôt écrit de St-Nectaire, où il se trouvait depuis quelques jours, à M. l'inspecteur primaire la lettre dont il donne lecture :

Saint-Nectaire, le 4 août 1903.

Monsieur l'Inspecteur,

J'ai appris samedi dernier, jour du marché, que la distribution des prix aux élèves de l'école maternelle avait eu lieu sans aucune cérémonie. J'en ai été vivement contrarié.

J'aurais voulu aller vous voir, avant mon départ, pour causer avec vous de cette détermination prise sans que j'en fusse prévenu.

Mais samedi était jour du marché, dimanche j'étais pris à Boisset-les-Montrond et je partais lundi par le train de 7 heures.

Vous m'excuserez donc, Monsieur l'Inspecteur, de venir vous demander :

1° Pour quel motif la distribution des prix de l'asile n'a eu aucun caractère officiel ;

2° Comment il se fait qu'une détermination si grave pour cette école ait été prise sans que la municipalité fût prévenue par la directrice.

Vous n'ignorez pas que de toutes nos écoles, l'école maternelle est celle qui a le plus de sympathie dans la population.

J'avais l'habitude chaque année d'envoyer aux enfants des bonbons et des gâteaux, en supplément de ceux donnés par l'école.

Mes amis politiques du Montbrisonnais, et ceux qui estiment qu'il est impossible d'être Républicain sans vouloir exterminer toutes les religieuses, ne manqueront pas de dire que, si la distribution des prix à l'asile a eu lieu sans fête, la faute en est au maire, dont toutes les préférences étaient pour l'ancienne directrice Madame St-Robert, et que c'est de sa part une mesquine vengeance.

Je crains peu les articles de journaux, je me désintéresse des calomnies, mais je tiens beaucoup à nos écoles et je crains bien que l'abandon d'un ancien usage soit, pour notre école enfantine, d'un effet absolument déplorable.

Vous m'obligerez personnellement, Monsieur l'Inspecteur, en me faisant l'honneur d'une réponse.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer l'assurance nouvelle de mes plus respectueux sentiments.

Signé CHIALVO.

Monsieur l'Inspecteur lui répondit :

Montbrison, le 14 août 1903.

Monsieur le Maire,

Je regrette de n'avoir pas répondu plus tôt à votre lettre concernant la distribution des prix à l'école maternelle, et je vous prie de vouloir bien m'excuser ; j'ai été absent pendant quelques jours de vacances, de là mon retard.

S'il n'y a pas eu de distribution de prix solennelle à l'école maternelle c'est qu'en principe ces cérémonies sont interdites dans les écoles maternelles (art. 9 du règlement scolaire modèle) et dans le département de la Loire, une autorisation spéciale de M. l'Inspecteur d'Académie est nécessaire.

D'autre part, la directrice a pensé que la fête de Noël suffisait pour une année et moi même je n'ai pas insisté pour que cette cérémonie ait lieu, persuadé que les années précédentes il n'y avait rien de plus.

Je serais très vivement contrarié si quelque personne interprétait cet incident dans un sens qui vous serait défavorable car je sais combien vous avez à cœur le succès de l'école maternelle et quel intérêt vous témoignez - sous toutes les formes - à cette école, aussi bien qu'aux autres écoles de Montbrison. J'espère que cette interprétation erronée ne se produira pas

Veillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de mes sentiments dévoués.

L'Inspecteur primaire, signé : BARTHÉLEMY

M. Dupin proteste contre la détermination prise par Madame la directrice de l'école maternelle, sans consulter la municipalité, sans demander l'avis de la commission des écoles. On eût voulu laisser croire aux parents, aux mères de familles, que le Conseil municipal se désintéressait de cette école, que l'on n'eût pas agi autrement.

M. Cognasse dit que la suppression de la distribution publique faite cette année a été certainement mise au compte de la municipalité, alors que jusqu'à présent on avait cherché à donner le plus d'éclat possible à cette fête

C'est, en effet, pour permettre au Conseil municipal d'affirmer ses sentiments que M. le Maire lui a soumis les lettres échangées à cette occasion

Le Conseil municipal, à l'unanimité, exprime ses regrets de ce qu'à son insu la distribution publique des prix à l'école maternelle ait été supprimée en 1903 et son désir de voir rétablir cette tradition.

(Procès-verbaux des délibérations du conseil municipal de Montbrison, 1902-1904, imp. du Journal de Montbrison, 1919, p. 243-247)